

AVANTAGES COLLABORATEURS CLINIQUE LA COLLINE



Droit de temps de change

Vous bénéficiez d'une majoration en pourcentage de votre salaire horaire.



Restaurant d'entreprise subventionné

Profitez d'un tarif préférentiel sur les repas et consommations prises au sein de la cafétéria de la clinique

Le plat du jour est à CHF 5.00 et le café est offert.



Mobilité douce subventionnée :

Une participation de CHF 250.00 lors de l'achat d'un abonnement annuel de transport public, comprenant la zone 10 genevoise. Nous vous remercions de contacter les RH, via askhr@hirslanden.ch avant tout achat.



Compte bancaire :

Profitez de tarifs préférentiels auprès de notre banque partenaire la BCGE à Genève (formulaire disponible auprès de askhr@hirslanden.ch dès que le contrat est signé)



Assurance accident en division privée

Au sein de toute les Cliniques Hirslanden



Prise en charge de la perte de gain en cas de maladie

Salaire à 100% jusqu'au 60^{ème} jour. Dès le 61^{ème} jour le salaire est payé à 90%.



Prise en charge de la perte de gain en cas d'accident

Salaire à 100% jusqu'au 60^{ème} jour. Dès le 61^{ème} jour le salaire est payé à 80%



LPP sans montant de coordination (cotisation dès le 1^{er} CHF)

Cotisation paritaire employé-employeur

Age	Cotisation employé	Cotisation employeur
18-24	1.78% (risque uniquement)	1.78% (risque uniquement)
25-34	4.81%	4.81%
35-44	5.81%	5.81%
45-54	8.31%	8.31%
55-65	9.31%	9.31%



Cadeau d'ancienneté en équivalence horaire

2 jours en supplément dès la 5^{ème} année de service, 3 jours dès la 10^{ème} année et 4 jours dès la 15^{ème} année.



Formation

Accès aux formations continues, formations internes, formations de langues, etc...